

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE FURIANI

**-----INSTALLATION DE CONFECTION ET DE
CONDITIONNEMENT DE CIGARETTES EXPLOITEE
PAR LA SOCIETE MACOTAB SUR LA COMMUNE DE
FURIANI
(Installations classées pour la protection de l'environnement)**

Le préfet de la Haute-Corse

informe le public que l'arrêté complémentaire n° 182/2015 du 23 juillet 2015, a actualisé les prescriptions applicables à la société « MACOTAB » pour la poursuite de l'exploitation de l'installation de confection et de conditionnement de cigarettes sises sur la commune de Furiani,

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en mairie de FURIANI où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse
(www.haute-corse.gouv.fr).